CR de la CAP des BAS du 18 novembre 2010

- Sur 260 Assistants des bibliothèque promouvables dans le corps des Bibliothécaires adjoints spécialisés, dont 199 pour l'éducation nationale et 45 pour la culture (42 à la BNF), il n'y avait que 19 possibilités soit 15 pour l'éducation nationale et 4 pour la culture.

Les représentants CGT se réjouissent que l'administration nous ait entendus et que les 4 possibilités pour la culture aient été attribuées cette année à la BNF

- En ce qui concerne le projet de fusion de la catégorie B. Le projet est toujours en cours de discussion entre éducation nationale, fonction publique et budget pour finaliser les grilles indiciaires et étudier le reclassement des agents. Les organisations syndicales seront consultées prochainement.

Ci-dessous : les 4 motions (intersyndicales) présentées lors de la CAP

CAP des BAS
Jeudi 18 novembre 2010

Motion : Pas de PFR à la place des primes

Les représentants à la CAP des BAS, réunie le 18 novembre 2010 rappellent leur opposition au dispositif de la PFR (Prime fonction résultat).

Ce dispositif génère nécessairement des inégalités de traitement et ne saurait se substituer à une réelle revalorisation salariale.

CAP des BAS
Jeudi 18 novembre 2010

Motion : Formation continue et financement des CRFCB

Les représentants des personnels à la CAP des BAS réunie le 18 novembre 2010 s'élèvent contre le nouveau mode de financement des centres régionaux de formation aux carrières de bibliothèque, dès janvier 2011.

Jusqu'à présent, les CRFCB recevaient une subvention pédagogique fléchée qui leur permettait d'assurer la gratuité des formations pour les agents des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de la culture. Ce système garantit un haut niveau de professionnalisation de la filière bibliothèque dont les personnels sont ceux qui suivent le plus grand nombre d'actions de formation continue au sein des établissements.

Les CRFCB seront désormais dans l'obligation de faire payer les établissements (sauf pour les formations statutaires obligatoires comme celle des assistants, ou pour les actions spécifiques correspondant à des axes jugés prioritaires).

Nous dénonçons ce changement de financement qui menace un système efficient, économe et mutualiste et peut conduire à remettre en cause la promotion sociale des agents à travers les préparations aux concours, dans le mesure où ces demandes sont souvent jugées non prioritaires et ne seront que partiellement couvertes par le DIF. Il s'agit d'une remise en cause des facilités offertes aux nombreux collègues en situation précaire désirant préparer les concours des bibliothèques pour intégrer la fonction publique. C'est aussi la porte ouverte aux prestataires extérieurs qui viendraient en concurrence des centres régionaux sur le marché de la formation.

Parce que nous sommes profondément attachés au réseau des CRFCB, nous demandons donc :

- que cette réforme n'entre pas en vigueur et que le financement en 2011 soit garanti au même niveau qu'en 2010
- qu'une concertation se mette en place immédiatement pour permettre de conserver ce qui fait le principal atout du système actuel : l'accès libre à la formation grâce à un financement centralisé optimisé par la mutualisation du réseau des centres.

CAP des BAS
Jeudi 18 novembre 2010

Motion : Horaires d'ouverture des BU

Les représentants des personnels à la CAP des BAS réunie le 18 novembre 2010 s'inquiètent des conditions dans lesquels se met en place l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires. Pour obtenir le label NoctamBU (par ailleurs loin d'être justifié partout), certains établissements n'hésitent pas à ouvrir leurs locaux sans la présence de professionnels des bibliothèques et dans des conditions de sécurité contestables. Estimer qu'un service public de bibliothèque se résume à un bâtiment chauffé, éclairé et équipé d'un réseau Internet conduit à la déconsidération de nos métiers.

Nous déplorons que la concertation avec les personnels de bibliothèques titulaires, qui devraient assurer en majorité les permanences et encadrer les tuteurs, vacataires et autres vigiles, ait rarement eu lieu. Il n'est pas trop tard.

Nous demandons que le dialogue social soit respecté dans tous les établissements, et que les conditions de rémunération, de paiement d'heures supplémentaires ou de compensations horaires fassent systématiquement l'objet d'une négociation avec les représentants du personnel.

Nous insistons sur la nécessité de dresser un bilan des extensions d'ouverture déjà mises en œuvre à l'aide d'indicateurs communs. Nous demandons l'attribution des moyens matériels et humains suffisants pour permettre l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires dans des conditions optimales.

CAP des BAS
Jeudi 18 novembre 2010

Motions listes d'aptitude

Les représentants des personnels à la CAP des BAS réunie le 18 novembre 2010 dénoncent la mise en place d'un acte de candidature pour les listes d'aptitude : cette disposition décourage nombre de collègues, particulièrement en province, à accepter toute proposition de promotion, ce qui nuit à leur progression de carrière alors même que les possibilités sont déjà restreintes.

Les représentants des personnels s'élèvent contre le fait que les candidats à la liste d'aptitude s'engagent à la mobilité sans connaître à l'avance la liste des postes vacants.